

OPPORTUNITÉ TRANSATLANTIC LEADERS TRIMESTRIEL MARS 2026

indexé sur l'indice Euronext Transatlantic
Market Leaders Decrement 50 Points



Période de commercialisation
du 22 décembre 2025 au 16 mars 2026
(inclus)



Durée d'investissement conseillée
12 ans et 7 jours
(hors Remboursement Anticipé Automatique)⁽¹⁾

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 22 décembre 2025 au 16 mars 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 16 mars 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans et 7 jours (hors Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ effective, l'**investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori**.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication de prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERIn) ou de capitalisation.
- **ISIN** : XS3225158396
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR MERRILL LYNCH B.V. ("L'ÉMETTEUR")**, bénéficiant d'une garantie de formule donnée par Bank of America Corporation⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

(1) Le mécanisme de Remboursement Anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 3 et 7).

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(3) Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Bank of America Corporation : Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 05/12/2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance



■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur nominale du produit « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués à partir de la Date d'émission (le 16/03/2026) jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 23/03/2038) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/de retraite (PERin)/capitalisation ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 », vous êtes exposés pour une durée allant de 4 à 48 trimestres à l'évolution de l'indice Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points (ci-après l'« Indice »**). La performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de cet Indice, construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélevement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice (code Bloomberg : ETRMLD50 Index ; sponsor : Euronext).**

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice si celui-ci clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47 si à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾.

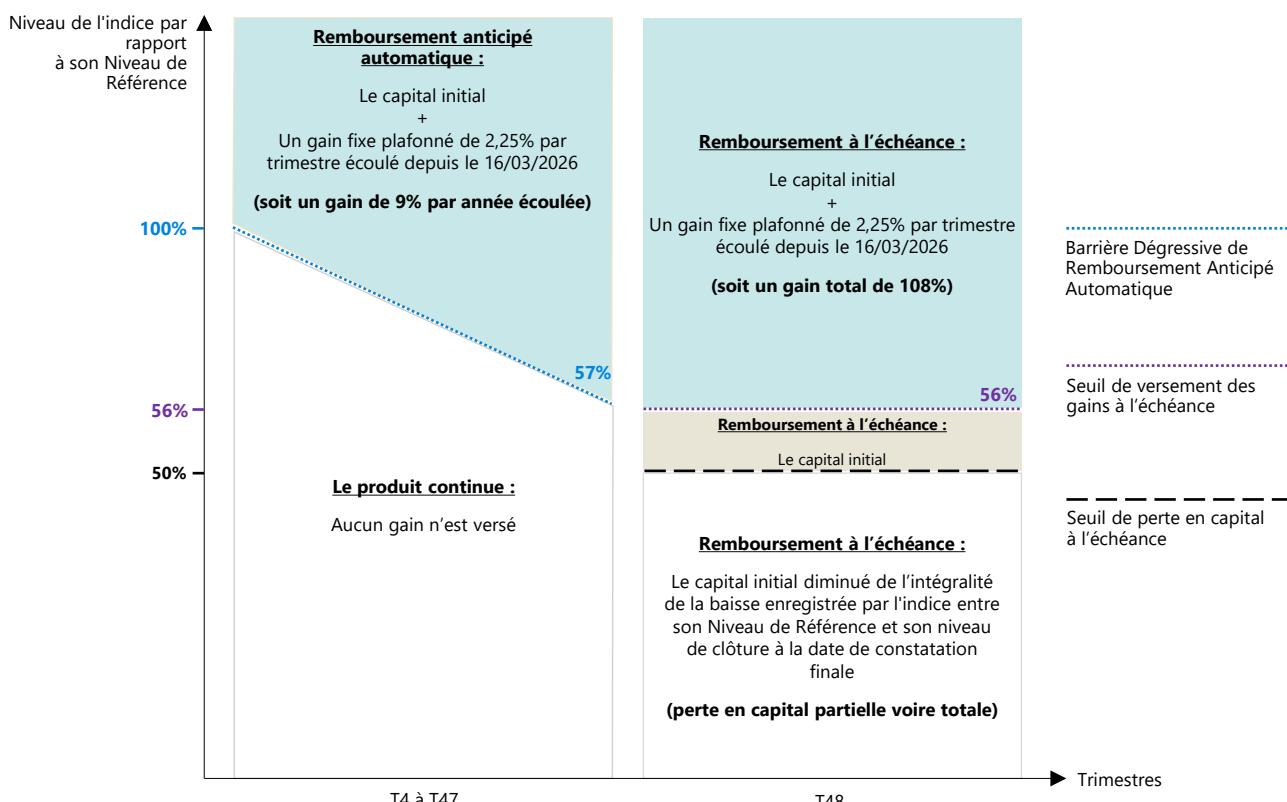
... avec un objectif de gain conditionnel plafonné à 2,25% par trimestre écoulé depuis le 16/03/2026 (soit 9,00% par année écoulée) si, à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou si à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 56% de son Niveau de Référence⁽³⁾.

La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné⁽⁴⁾ : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'Indice n'enregistre pas de baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence⁽³⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,74%⁽⁴⁾).

Les titres de créance « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est au ressort de l'assureur. **Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(3) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique sont détaillés en page 3.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice **Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points** aux dates suivantes : 04/12/2025, 11/12/2025, 18/12/2025, 29/12/2025, 02/01/2026, 08/01/2026, 15/01/2026, 22/01/2026, 29/01/2026, 05/02/2026, 12/02/2026, 19/02/2026, 26/02/2026, 05/03/2026, 12/03/2026, 16/03/2026

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 47), on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence :

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain fixe de 2,25% par trimestre écoulé depuis le
16/03/2026 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum
de 7,74%⁽²⁾)

La Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4, puis décroît de 1,00% chaque trimestre pour atteindre 57,00% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 47.

Trimestre	T4	T5	T6	T7	...	T44	T45	T46	T47
Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique (%) du Niveau de Référence)	100%	99%	98%	97%	...	60%	59%	58%	57%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 16 mars 2038, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 56% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 23/03/2038 :

Le capital initial
+
Un gain fixe de 2,25% par trimestre écoulé depuis le
16/03/2026 (soit un Taux de Rendement Annuel net de
5,22%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 56% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 23/03/2038 :

Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 23/03/2038 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée
par l'Indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 16/03/2038
(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à -6,55%⁽²⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERIN), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERIN), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un Remboursement Anticipé Automatique possible : De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère⁽²⁾ alors à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son capital initial majoré du gain fixe de 2,25%⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis le 16/03/2026 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,74%⁽³⁾).
- Un Remboursement Conditionnel du Capital à l'Échéance : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère⁽²⁾ alors à la Date d'Échéance son capital initial à minima (soit un Taux de Rendement Annuel net minimum de -1,00%⁽³⁾).
- Un gain conditionnel : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 56% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère alors à la Date d'Échéance son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 2,25% par trimestre écoulé depuis le 16/03/2026 (soit un gain total de 108,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 5,22%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - ❖ En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - ❖ Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾.
 - ❖ Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 à 48 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,74%⁽³⁾).
- Le rendement de « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique en cours de vie, et des seuils de 57% et 50% de son Niveau de Référence à la Date de Constatation Finale.
- **L'indice Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an ce qui est moins favorable pour l'investisseur qu'un indice calculé en réinvestissant les dividendes et sans retranchement.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice classique (« price return ») dans lequel les dividendes ne sont pas réinvestis. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points à un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. **Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.

RISQUE DE CRÉDIT : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur et du Garant, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

RISQUE DE MISE EN RÉSOLUTION : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.

RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

RISQUE LIÉ À L'INFLATION : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

(1) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique sont détaillés en page 3.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

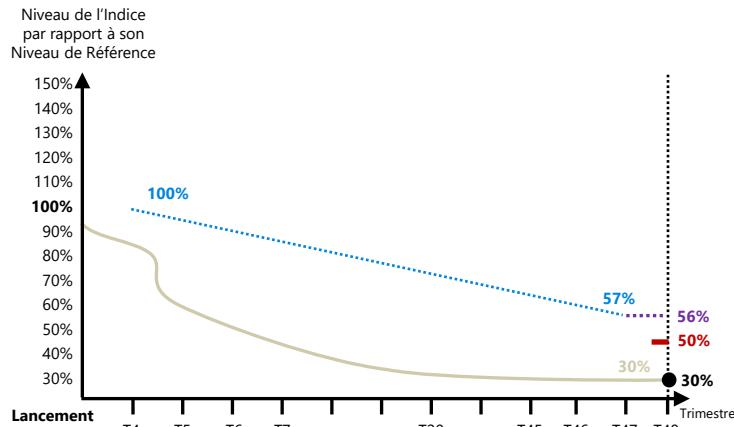


SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence

À l'issue des trimestres 4 à 47, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors à la Date d'Échéance le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -10,43%⁽²⁾, similaire à un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾. **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

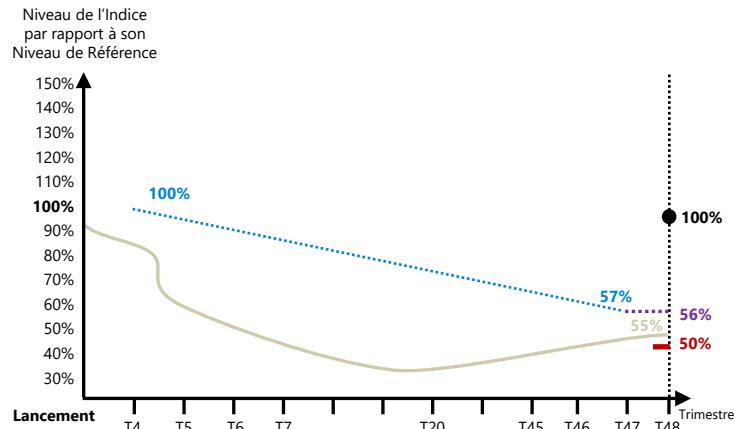


SCÉNARIO MÉDIAN : À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 56% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence

À l'issue des trimestres 4 à 47, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 56% de son Niveau de Référence (55% dans cet exemple) mais strictement supérieur à 50% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors son capital initialement investi.

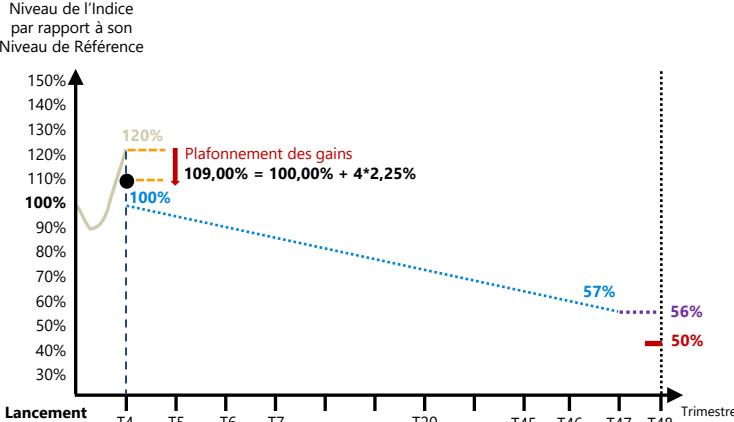
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,80%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ de « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** ».



SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première Date de Constatation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique

À l'issue du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau supérieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son capital initial majoré d'un gain fixe de 2,25% par trimestre écoulé depuis le 16/03/2026.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,74%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,39%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,25% par trimestre.



LE RENDEMENT DU PRODUIT « OPPORTUNITÉ TRANSATLANTIC LEADERS TRIMESTRIEL MARS 2026 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 57% ET 50% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

- (1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur et du Garant.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERIn), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERIn), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (3) Dividendes bruts réinvestis dans l'Indice et retranchement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.



■ ZOOM SUR EURONEXT TRANSATLANTIC MARKET LEADERS DECREMENT 50 POINTS

L'indice **Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points** est un indice boursier calculé et publié par Euronext. Il est composé de sociétés cotées sur les marchés d'Euronext Amsterdam, sélectionnées selon les standards de la gamme Transatlantic Market Leaders. Chaque valeur y est représentée en fonction de sa capitalisation flottante, assurant une répartition fidèle au poids économique de chaque société.

Parmi les entreprises qui composent l'indice figurent notamment ASML Holding, SAP, Nvidia, Microsoft, Apple, Schneider Electric, LVMH, Airbus ou encore Safran. La répartition géographique et sectorielle reflète un univers d'investissement diversifié : environ 39,1 % de sociétés américaines et 20,3 % françaises.

L'indice réplique la performance de l'indice Euronext Transatlantic Market Leaders et est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions de l'indice Euronext Transatlantic Market Leaders et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique, ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.). **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

Le niveau de l'indice Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points est accessible entre autres sur le site de zone bourse <https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURONEXT-TRANSATLANTIC-MA-189033667/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

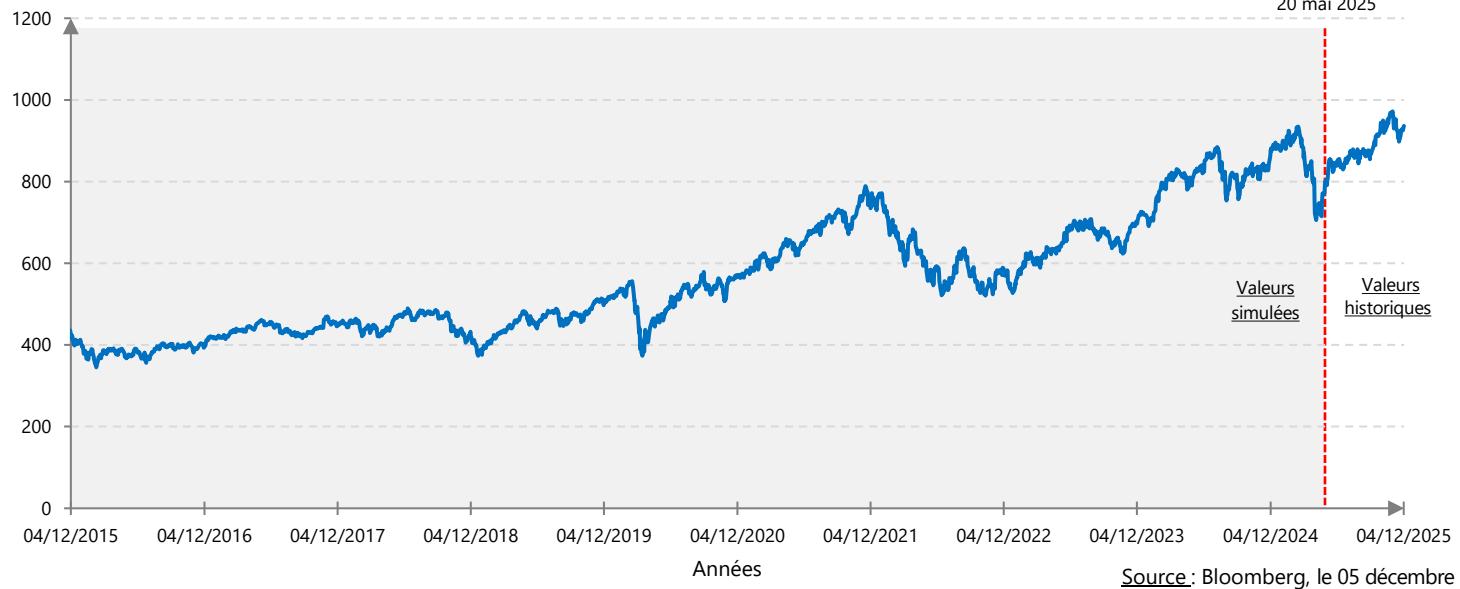
Ticker Bloomberg : ETRMLD50 Index.

Source: Equitim, le 05 décembre 2025

■ ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE EURONEXT TRANSATLANTIC MARKET LEADERS DECREMENT 50 POINTS ENTRE LE 04/12/2015 ET LE 04/12/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Date de lancement :
20 mai 2025



Performances au 04/12/2025	1 an	3 ans	6 ans	10 ans
Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points	+6,75%	+59,49%	+86,24%	122,78%

Source: Bloomberg, le 05 décembre 2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'Indice a été lancé le 20 mai 2025. Toutes les données précédant les dates de lancement sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Emetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾Le niveau moyen des dividendes bruts est le niveau annualisé de dividende fixe (exprimé en pourcentage par année) à retrancher quotidiennement à la version « rendement brut » de l'indice (moyenne pondérée des prix des actions composant l'indice à laquelle on ajoute le niveau des dividendes versés) pour aligner sa performance sur celle de la version « rendement net de dividendes » de l'indice (moyenne pondérée des prix des actions composant l'indice)



■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Merrill Lynch B.V. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Bank of America Corporation (Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-), les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).

Garant de la formule et des sommes dues : Bank of America Corporation (Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-).

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : L'Indice Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement (code Bloomberg : ETRMLD50 Index, sponsor : Euronext).

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 16/03/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : du 22 décembre 2025 au 16 mars 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 16/03/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points aux dates suivantes : 04/12/2025, 11/12/2025, 18/12/2025, 29/12/2025, 02/01/2026, 08/01/2026, 15/01/2026, 22/01/2026, 29/01/2026, 05/02/2026, 12/02/2026, 19/02/2026, 26/02/2026, 05/03/2026, 12/03/2026, 16/03/2026

Date de Constatation Finale : 16/03/2038

Date d'Echéance : 23/03/2038 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique)

Dates de Constatation Trimestrielle : 16/03/2027, 16/06/2027, 16/09/2027, 16/12/2027, 16/03/2028, 16/06/2028, 18/09/2028, 18/12/2028, 16/03/2029, 18/06/2029, 17/09/2029, 17/12/2029, 18/03/2030, 17/06/2030, 16/09/2030, 16/12/2030, 17/03/2031, 16/06/2031, 16/09/2031, 16/12/2031, 16/03/2032, 16/06/2032, 16/09/2032, 16/12/2032, 16/03/2033, 16/06/2033, 16/09/2033, 16/12/2033, 16/03/2034, 16/06/2034, 18/09/2034, 18/12/2034, 16/03/2035, 18/06/2035, 17/09/2035, 17/12/2035, 17/03/2036, 16/06/2036, 16/09/2036, 16/12/2036, 16/03/2037, 16/06/2037, 16/09/2037, 16/12/2037

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : 23/03/2027, 23/06/2027, 23/09/2027, 23/12/2027, 23/03/2028, 23/06/2028, 25/09/2028, 27/12/2028, 23/03/2029, 25/06/2029, 24/09/2029, 24/12/2029, 25/03/2030, 24/06/2030, 23/09/2030, 23/12/2030, 24/03/2031, 23/06/2031, 23/09/2031, 23/12/2031, 23/03/2032, 23/06/2032, 23/09/2032, 23/12/2032, 23/03/2033, 23/06/2033, 23/09/2033, 23/12/2033, 23/03/2034, 23/06/2034, 25/09/2034, 27/12/2034, 27/03/2035, 25/06/2035, 24/09/2035, 24/12/2035, 24/03/2036, 23/06/2036, 23/09/2036, 23/12/2036, 23/03/2037, 23/06/2037, 23/09/2037, 23/12/2037

Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique : La Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4, puis décroît de 1,00% chaque trimestre, pour atteindre 56% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 47.

Seuil de versement des gains à l'échéance : 56% du Niveau de Référence de l'Indice

Seuil de perte en capital à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'Indice

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERIN), de capitalisation.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Commission de distribution : La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,50% du montant nominal des titres de créance effectivement placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres placés. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.

Périodicité et publication de la valorisation : La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur SIX Telekurs.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Bank of America Corporation.

Marché secondaire : Bank of America Corporation fera des efforts raisonnables pour fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.

Agent de calcul : BofASE, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts.

Code ISIN : XS3225158396

■ AVERTISSEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Bank of America et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus et qui n'a, de ce fait, pas été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document n'a pas été rédigé par l'Emetteur du Produit, mais par le Producteur, afin d'apporter des informations destinées à la bonne compréhension du Produit proposé.

Cadre de distribution : Le produit « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n°2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

« Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Le produit « Opportunité Transatlantic Leaders Trimestriel Mars 2026 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Emetteur en date du [18 juillet 2025](#) (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Emetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'àuprès de BofA Securities Europe SA, 51 rue La Boétie, 75008 Paris.

Restrictions générales de vente : l'offre, la vente et le transfert de ces titres de créances sont soumis à des restrictions. Voir "Offre et Vente" dans le Prospectus de Base.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique : Les produits ne peuvent être offerts, vendus, revendus, négociés, nantis, exercés, remboursés, transférés ou livrés, directement ou indirectement, à, ou pour le compte ou au bénéfice d'une U.S. person. Une "U.S. person" a la signification qui lui est donnée par la Regulation S en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Avertissement légal relatif à l'Indice : Euronext Transatlantic Market Leaders Decrement 50 Points : « Euronext® » et l'indice Euronext énuméré dans ce document (« l'Indice ») sont des marques de service de Euronext Inc. et ses filiales et ont obtenu une licence d'utilisation à certaines fins par le distributeur de ce document (le « Titulaire de licence »). Euronext n'est pas affilié au Titulaire de licence, et Euronext n'approuve pas, n'examine pas et ne recommande pas les produits financiers mentionnés dans ce document (les « Produits »). Euronext ne garantit pas la ponctualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou des informations relatives aux Produits. Toutes les informations fournies par Euronext sont impersonnelles et ne sont pas adaptées aux besoins de toute personne, entité ou groupe de personnes. Euronext reçoit une rémunération dans le cadre de la licence de ses indices à des tiers et de la fourniture de services de calcul personnalisés. La performance passée d'un indice ne constitue ni une indication ni une garantie des résultats futurs.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue D'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.